

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2023/ 877
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le : 15 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame PARVERIE Maryse , Maire

Nombre de Conseillers

en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/09/2023

Présents : Mmes PARVERIE, CHADELAUD, LONGERAS, MM. VAUDON, AUROUX, PAPAZIAN,
LARODIE, JUHEL, GUILLOU, CHALARD, SHEPHERD, MAZEAUD

Absents : M. VIEBAN

Excusés : Mme DESMERY

Secrétaire de séance : Mme LONGERAS

2023-877 Tarifs cantine scolaire 2023/2024

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du **9 septembre 2022** qui fixait le prix du repas à la cantine scolaire à **2,40 €** pour les enfants et à **4,40 €** pour les enseignants et le personnel à compter de la rentrée de septembre 2022

Elle propose à l'assemblée de débattre pour une augmentation ou non des tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2023/2024.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal désireux de maintenir l'harmonisation des tarifs entre les deux communes et compte tenu que la commune de Champagnac-la-Rivière a déjà délibéré maintenir le prix du repas à compter de la rentrée de septembre 2023 à 2,40€ par enfant et par jour :

- **DECIDE** de maintenir à 2,40€ par enfant et par jour le prix du repas à la cantine scolaire pour les enfants à compter de la rentrée de Septembre 2023.

- **DECIDE** de maintenir à 4,40€ le prix du repas pour les adultes.
- Dit que la facturation sera faite chaque mois.

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 20 septembre 2023

Certifiée exécutoire le : 20 septembre 2023

Reçue en S/Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Mme le Maire,



**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE 29 SEP. 2023

